



### **La certification CCIW en entrepreneuriat durable**

*offre à votre entreprise la possibilité de mettre en pratique l'entrepreneuriat durable.*

*Chaque entreprise, de n'importe quel secteur et de n'importe quelle taille, peut s'engager dans l'entrepreneuriat durable, avec ses propres mesures d'objectifs, par le biais d'un plan d'action optimisé de manière continue.*

*Les **17 objectifs des Nations Unies pour le développement durable** sont le cadre universel à respecter.*

*Après une année de mise en pratique, l'entreprise participante soumet ses réalisations à une équipe d'experts indépendants et reçoit la **certification CCIW**, si l'évaluation est positive.*



Fin septembre 2015, 193 chefs d'Etat et de Gouvernement ont signé à New York, à l'issue du Sommet des Nations-Unies pour le développement durable, la déclaration « **Transformer notre monde** ». L'élément clé de cet accord est un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030. L'Agenda 2030 est non seulement ambitieux, mais aussi innovant : le rôle des entreprises est primordial et mis en avant. Les ODD sont parfaitement utiles comme cadre de réflexion critique pour les stratégies d'entreprise et les business plans axés sur l'avenir. Nos activités industrielles, commerciales et de service font-elles partie du problème ou de la solution ? Comment nos actions de responsabilité sociale d'entreprise s'inscrivent-elles dans ce nouveau programme de développement durable ?

La CCIW est convaincue que les entreprises peuvent apporter une contribution importante à la réalisation de ces objectifs et les utilisera comme un cadre universel pour ce programme de certification en entrepreneuriat durable lancé cet automne 2020.

#### **PRINCIPES DE BASE**

Toute entreprise qui souscrit à ce programme de certification en entrepreneuriat durable s'engage à :

- Intégrer le développement durable dans la politique de l'entreprise de manière proactive
- Etablir un programme d'actions concrètes formulées de manière appropriée parmi les ODD de l'Organisation des Nations Unies
- Faire rapport au comité d'évaluation sur les résultats obtenus
- Assurer une communication externe sur les actions effectuées
- Travailler dans le respect de la législation économique, sociale et environnementale

#### **QUI PEUT PARTICIPER ?**

Toute entreprise ou organisation établie en Wallonie, quelle que soit la taille de l'entreprise, le nombre de membres du personnel ou la nature de l'activité. Les seules conditions sont de respecter la législation économique, sociale et environnementale et d'élaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions.

#### **COMITÉ D'ÉVALUATION**

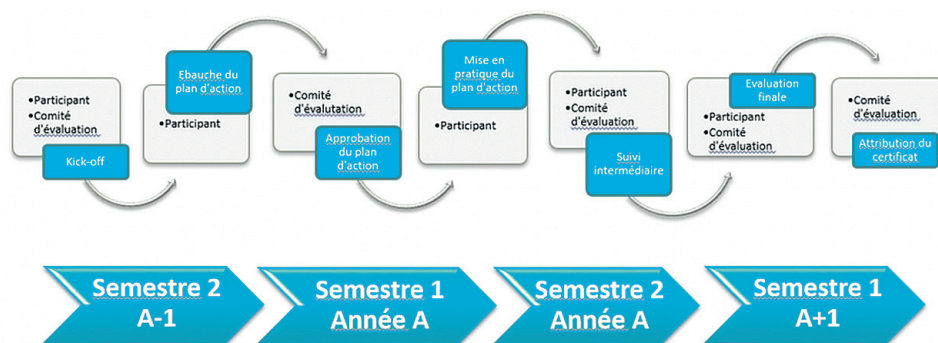
L'évaluation des entreprises participantes est effectuée par un comité d'évaluation, animé par le président de la CCIW, et composé d'experts indépendants et de représentants de diverses administrations publiques, organisations et milieux d'affaires. Le comité d'évaluation n'est pas un service de contrôle mais travaille de manière constructive avec les entreprises pour les aider à réaliser leurs objectifs de développement durable. Les membres du comité d'évaluation s'engagent à traiter de façon confidentielle toutes les informations fournies par les entreprises et à ne les utiliser qu'à des fins d'évaluation pour l'octroi du certificat en entrepreneuriat durable.

**Des informations supplémentaires ?** Contactez votre Chambre de Commerce et d'Industrie locale

**CCI Wapi : Rue du Follet, 10 - B-7540 Kain • +32 69 89 06 89 • [www.cciwapi.be](http://www.cciwapi.be)**



## SYNTHÈSE DU PARCOURS DE CERTIFICATION (MÉTHODE DE TRAVAIL)



Chaque année : Attribution d'un **certificat CCIW**.

Si **au moins une action** est entreprise dans chacun des 17 ODD sur une période de **3 ans** : Attribution du **certificat UNITAR**.

### AUDIT PRÉALABLE

- Bilan de la situation actuelle en développement durable
- Vérification du respect des obligations financières, sociales et environnementales
- Discussion des actions possibles

### ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS

- Sélection de 10 actions adaptées à l'entreprise et conformes aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU
- Les actions et les objectifs sont formulés SMART  
(SMART : spécifique – mesurable – acceptable et orienté vers l'action – réalisable – limité dans le temps)
- Les actions de continuation (afin d'optimiser une action déjà en cours) et les études de faisabilité sont recevables comme actions

### VALIDATION PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION

- Sur base de l'audit préalable, si des non-conformités ont été détectées, des actions correctrices ont du être mises en œuvre
- Le comité valide ou non le plan d'actions de l'entreprise
- Ce plan d'action tient compte de la taille de l'entreprise et de la nature de ses activités

### MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

- L'entreprise met en œuvre son plan d'actions pendant une période de 12 mois

### SUIVI À MI-PARCOURS

- Suivi intérimaire par le comité d'évaluation, par email ou lors d'une visite sur site

### ÉVALUATION FINALE

- Discussion des actions et des résultats
- Suivi des non-conformités éventuelles
- L'équipe d'évaluation donne des conseils et des recommandations

### PRIX CCIW

- Certification CCIW basée sur l'évaluation finale du rapport du comité d'évaluation
- Prix décerné au mois de juin lors d'une cérémonie publique
- Un ensemble de communications (logo, bannière, certificat...) est mis à disposition de l'entreprise



### Certificat UNITAR

Les entreprises qui ont participé à ce programme pendant trois ans et qui, au cours de ces années, ont réalisé une action dans chacun des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, recevront un certificat UNITAR – (Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche) – [www.unitar.org](http://www.unitar.org)

**CIFAL** vise à promouvoir les déclarations et les principes des Nations Unies et en particulier les objectifs de développement durable. En tant qu'un des 15 centres de formation de l'unitar, elle fait partie d'un réseau international. Elle veut aider les gouvernements, les institutions, les organisations et les milieux d'affaires (locaux) à intégrer ces objectifs de développement durable dans la stratégie de leur entreprise ou organisation – [www.cifal-flanders.org](http://www.cifal-flanders.org)

